

**MAIRIE DE BRAINS**  
Loire-Atlantique

**N° AGT/2023/039**

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :  
Rue de la Guerche  
Branchement eaux usées

Le Maire de la Commune de BRAINS  
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,  
VU le Code de la Route,  
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I " *signalisation temporaire* " approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,  
VU la demande présentée par VEOLIA EAU, 30 boulevard Jean Monnet, BP VU la demande présentée par LTP ENVIRONNEMENT, PA du Pont Béranger II, 3 rue Alfred Nobel, 44680 Saint Hilaire de Chaléons (technique.ltp@gmail.com),  
CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,  
SUR PROPOSITION de la directrice du pôle sud-ouest, Nantes Métropole,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** - En raison de travaux de branchement eaux usées rue de la Guerche, la circulation sera réglée et alternée par panneaux de type BK15 – CK18 ou par feux trichromes, la vitesse sera limitée à 30 km/h, et ce entre le 14 avril et le 12 mai 2023.

**ARTICLE 2** – La signalisation et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3** – Madame la directrice générale des services, Madame la directrice du pôle sud-ouest de Nantes Métropole, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

**Publié à la Mairie de Brains le 29 mars 2023**

Fait à Brains le 29 mars 2023  
« Pour copie conforme »

Le Maire,  
Laure BESLIER

